



**Publiée sur le site internet de la commune le : 26 septembre 2023**  
**MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

**Délibération du conseil municipal du 21 septembre 2023 - N° D2023\_43**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 12 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Absents : 7

Dont 3 absentes ayant donné pouvoir :

LEDRU Sindy ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

AZZOPARDI Karen ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth

BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

Votants : 15

Quorum atteint

Secrétaire de séance : GLIERE Émeline

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSON David	X		SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy		X
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda		X	SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric		X
PASQUALIN Martine	X		ROGAZY Fabienne		X	GLIERE Emeline	X	
CAPRI Brigitte	X		PEPIN Nathalie	X				
TINJOUD Denis	X		AZZOPARDI Karen		X			

## **OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 : DÉSIGNATION DU COORDINATEUR**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du recensement des habitants de la commune qui se déroulera du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024. A cet effet, il y a lieu de désigner un coordinateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population, avec une estimation de 20 jours de travail, selon l'estimatif de l'INSEE ci-dessus.

Sur rapport de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2022-276 du 27 février 2022 relative à la démocratie de proximité,

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003, modifié, relatif au recensement de la population,

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

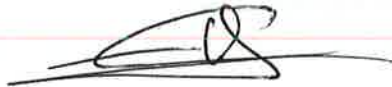
- DÉSIGNE comme coordinateur de l'enquête INSEE à mener, Mme JORAT Christine Josiane, Directrice générale des services de la collectivité qui a accepté cette mission au préalable.

- PRÉCISE que le coordinateur bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (indemnités horaires pour travaux supplémentaires « IHTS ») selon le nombre d'heures effectuées pour mener à bien cette mission, qui sera étalée de novembre 2023 à mars 2024.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 et seront inscrits au budget 2024 de la collectivité.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

La secrétaire de séance,



Émeline GLIERE

Le Maire,



Yves MASSAROTTI